



Stationnement handicapé, carte invalide

Par **Pierrejean83**, le **21/06/2017 à 19:01**

Bonjour,rnrnVoilà mon souci : je me suis garé sur un emplacement pour handicapé, j'ai mis ma carte de stationnement handicapé visible derrière le pare brise sur le tableau de bord et à ma grande surprise j'ai été verbalisé, j'ai donc contesté en envoyant la photocopie de ma carte recto verso avec un courrier et l'amende. Surprise, on me répond que ma carte n'est pas valide car on ne voit pas la date de validité (alors qu'elle est valable jusqu'au 30/09/2019). En effet, après vérification, je constate qu'elle s'est effacée et que l'on arrive à peine à la voir et que de très très près. A savoir que l'on est dans le Var et le soleil est fort.rnrnQue faire ? je ne peux pas repasser la date sur ma carte puisqu'elle est plastifiée et, de plus, on n'a pas le droit de toucher à un document officiel. De plus ce matin, j'ai fait un peu le tour et j'ai pu constater que des 6 cartes que j'ai vues, sur aucune on ne voit la date. Je ne pense pas que si je demande une nouvelle carte tous les mois on me l'accepte ? Comment puis je recontester leur motif ?rnrnMerci.

Par **BrunoDeprais**, le **22/06/2017 à 08:47**

BonjourrnrnVous devriez arriver à arranger cette affaire.rnrnComme qui dirait "à l'impossible nul n'est tenu", donc si la date est effacée ce n'est pas de votre faute.rnrnDemandez une nouvelle carte (je sais que c'est très difficile ayant un frère dans le cas), et surtout en expliquant pourquoi.